

**Décès du transporteur d'algues vertes :
ce que nous montrent les résultats de l'autopsie de Mr Morfoisse.**

Commentaires à partir des 3 rapports d'expertise :

- Rapport d'autopsie médico-légale - 30 septembre 2009.
- Compte-rendu anatomo-pathologique médico-légal - 4 novembre 2009.
- Rapport d'expertise toxicologique - 21 septembre 2009.

Claude Lesné, médecin, IRHC-CNRS	Françoise Riou, médecin, MCU-PH	André Picot, toxico-chimiste
Département de Santé Publique, Université de Rennes 1	Département de Santé Publique, Université de Rennes 1	Directeur de recherche honoraire, CNRS

L'autopsie de Mr Morfoisse, âgé de 48 ans, a montré des lésions d'artériosclérose, bien marquées sur certaines branches du réseau artériel qui irriguaient son muscle cardiaque (myocarde).

Ces lésions obstruaient partiellement ses artères ; elles réduisaient ainsi l'irrigation de ses muscles cardiaques, donc leur oxygénation, cruciale pour la vie de leurs tissus. Le manque d'oxygénation peut entraîner la mort (nécrose) d'un nombre plus ou moins important de cellules du muscle cardiaque (infarctus du myocarde).

L'examen du coeur de Mr Morfoisse a montré des tissus cicatriciels, visibles à l'œil nu, signant un infarctus ancien, et également des lésions de nécrose, liées à un nouvel infarctus de survenue récente.

La survenue de ce nouvel infarctus, immédiatement responsable de sa mort, est à « interpréter en fonction des données toxicologiques » comme l'indique expressément le compte-rendu anatomo-pathologique, dans sa conclusion, le 4 novembre 2009.

C'est effectivement nécessaire dans le contexte du décès de Mr Morfoisse, survenu après inhalation prolongée de gaz toxiques irritants et anoxiants (qui privent d'oxygène).

A l'occasion du transport et du déchargement de bennes d'algues vertes en putréfaction - et particulièrement pendant les opérations de déchargement de ces bennes - Mr Morfoisse avait été notoirement exposé avant son décès, depuis plus de deux heures, à l'inhalation de gaz toxiques nauséabonds et très agressifs pour la fonction respiratoire. Mr Morfoisse inhalait en particulier du sulfure d'hydrogène (SH₂) dont l'une des activités toxiques majeures - classiquement décrite - est de bloquer l'utilisation de l'oxygène à l'intérieur des cellules (inhibition de la cytochrome-oxydase mitochondriale).

Le sulfure d'hydrogène inhalé par Mr Morfoisse bloquait l'utilisation de l'oxygène dans les cellules de son muscle cardiaque et a donc réduit très rapidement leur oxygénation déjà limitée.

Par ce mécanisme avéré, l'inhalation de sulfure d'hydrogène a, de manière quasi certaine, déclenché la survenue de l'infarctus ayant entraîné le décès de Mr Morfoisse, le 22 juillet 2009.

La survenue très rapide d'accidents cardiaques majeurs - notamment d'infarctus - chez les sujets fragilisés qui présentent déjà une oxygénation réduite de leur myocarde, est une conséquence bien connue, sur le plan médical, de l'exposition à des gaz asphyxiants.

.../...

claud.lesne@univ-rennes1.fr

.../...

Les circonstances du décès de Monsieur Morfoisse sont suffisamment explicites pour que les représentants de l'Etat admettent à présent les faits et cessent de faire obstacle à la reconnaissance de ce décès en accident de travail.

Ces circonstances nous rappellent que les accidents gravissimes - heureusement exceptionnels - liés à des expositions massives aux gaz produits par les algues en putréfaction, peuvent survenir plus facilement, à des doses beaucoup plus faibles, chez les sujets plus vulnérables, comme par exemple les sujets souffrant déjà d'insuffisance coronarienne.

Ce décès est bien à rapprocher des deux autres accidents graves, déjà survenus chez l'Homme :

- l'intoxication suraigüe d'un cavalier de 28 ans, en bonne santé, survenue quelques jours plus tard, le 28 juillet 2009 sur la plage de St Michel-en-Grève, avec perte de connaissance et convulsions. L'intoxication simultanée de son cheval, un animal de plus de 400 kg et en pleine santé, suivie de son décès en quelques minutes, a clairement montré ce qui serait arrivé au cavalier lui-même s'il n'avait pas été secouru immédiatement et efficacement ;

- l'intoxication suraigüe, suivie de quatre jours de coma, d'un ramasseur d'algues de 53 ans, en bonne santé jusque là, survenue en 1999, également sur la plage de St Michel.

Ces intoxications dramatiques nous montrent combien il est urgent d'éradiquer, par une action énergique et prolongée, la pollution par les nitrates à l'origine des proliférations aberrantes de ces algues vertes.

Ces intoxications massives et marquantes représentent la partie la plus visible des effets sur la santé des gaz émis par les algues en décomposition ; il est essentiel pour les années à venir d'informer systématiquement la population et les professionnels de santé des dangers du sulfure d'hydrogène (SH₂) pour prévenir non seulement de nouveaux accidents dramatiques mais aussi la survenue des autres effets sur la santé de ce gaz, à des doses plus faibles.